



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV145 - 18 AOÛT 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé (ARS)

- 2015229-0003 - Arrêté n° DS-2015/239 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0004 - ARRETE n° DS-2015/249 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0006 - ARRETE n° DS-2015/250 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0007 - ARRETE n° DS-2014/251 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0009 - ARRETE n° DS-2015/246 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0010 - ARRETE n° DS-2015/247 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0011 - ARRETE n° DS-2015/248 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0012 - ARRETE n° DS-2015/243 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0013 - ARRETE n° DS-2015/255 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0014 - ARRETE n° DS-2015/256 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0015 - ARRETE n° DS-2015/257 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification de services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0016 - ARRETE n° DS-2015/244 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015132-0008 - ARRETE n° DS-2015/245 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0017 - ARRETE n° DS-2015/240 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0018 - ARRETE n° DS-2015/241 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0019 - ARRETE n° DS-2015/242 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0020 - ARRETE n° DS- 2015/252 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0021 - ARRETE n° DS-2015/253 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur" du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- 2015229-0022 - ARRETE n° DS- 2015/254 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0003**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté n° DS-2015/239 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/239  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1er**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint, à effet de signer tous les actes relevant de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Christophe DEVYS, et de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, délégation de signature est donnée aux directeurs suivants, pour signer tous les actes relevant de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale
- Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines et des affaires générales
- Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique

- Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie
- Monsieur Nicolas PEJU, Directeur de cabinet du Directeur général, Directeur de la démocratie sanitaire et de la communication

### **Article 3**

L'arrêté n° DS 2015/182 du 2 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 4**

Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0004**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/249 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/249  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PEJU, Directeur de cabinet du Directeur général, Directeur de la démocratie sanitaire et de la communication, à effet de signer tous les actes relevant de ses directions.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Vincent METTAUER, Directeur du pôle démocratie sanitaire
- 
- Madame Luce VIDAL ROZOY, Cheffe de cabinet du Directeur général

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, de Monsieur Vincent METTAUER, et de Madame Luce VIDAL ROZOY, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication
- Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire
- Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale
- Madame Corinne PANAI, Responsable du département veille et documentation
- Madame le Docteur Karine GALAUP, Conseiller médical du Directeur de cabinet du Directeur général
- Madame Valérie JOVELIN-PEIGNE, Responsable du service gestion des réclamations et de la demande de santé

### **Article 5**

L'arrêté n° DS 2014/216 du 9 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 6**

Le Directeur de cabinet du Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0006**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/250 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur»  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/250**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**«Ordonnateur»**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour les centres de responsabilité budgétaire « communication », « démocratie sanitaire » et « documentation », délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas PEJU, Directeur de cabinet du Directeur général et Directeur de la démocratie sanitaire et de la communication, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

**Article 2**

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

### **Article 3**

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « communication », « démocratie sanitaire » et « documentation », et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, Directeur du pôle démocratie sanitaire.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU et de Monsieur Vincent METTAUER, délégation de signature est donnée à Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire, et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU et de Monsieur Vincent METTAUER, délégation de signature est donnée à Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication et Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale, et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU et de Monsieur Vincent METTAUER, délégation de signature est donnée à Madame Corinne PANAIIS, Responsable du département veille et documentation, et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

### **Article 8**

L'arrêté de délégation n° DS-2014/184 du 9 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 9**

Le Directeur de cabinet du Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0007**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2014/251 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2014/251**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« La certification des services faits »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « communication et démocratie sanitaire et documentation », valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Monsieur Nicolas PEJU, Directeur de cabinet du Directeur général, Directeur de la démocratie sanitaire et de la communication.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PEJU, la certification des services faits est donnée à :

- Monsieur Vincent METTAUER, Directeur du pôle démocratie sanitaire
- Madame Delphine FLANDROIS, Responsable du département communication
- Madame Corinne PANAI, Responsable du département veille et documentation

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, de Madame Delphine FLANDROIS, et de Madame Corinne PANAI, la certification des services faits est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Marie PIRLET, Adjointe au directeur du pôle démocratie sanitaire
- Monsieur Hervé BICHOT, Responsable du service communication digitale

## **Article 4**

L'arrêté N° DS-2014/215 du 9 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 5**

Le Directeur de cabinet du Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0009**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/246 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/246  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines et des affaires générales, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Ronan DAVID ASSA, Directeur adjoint des ressources humaines et des affaires générales, sur l'ensemble des attributions du Directeur des ressources humaines et des affaires générales.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID ASSA, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Magalie CHAZELAS, Responsable du pôle gouvernance ressources humaines, dialogue social et qualité de vie au travail
- Monsieur Arnaud SCOLAN, Responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, Responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles
- Madame Gaëlle JOURDAN, Responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels
- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, Responsable du département achats marchés et moyens généraux
- Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Arnaud SCOLAN, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame Nadia SELLOUMI, Responsable du service contrats et recrutements Etat et Assurance Maladie.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Madame Gaëlle JOURDAN, délégation de signature est donnée à Mme Danièle NAGEOTTE, Responsable du service formation, dans la limite de son champ de compétence.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, Responsable du service moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, Responsable du service achats-marchés

## **Article 8**

L'arrêté n° DS-2015/218 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 9**

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0010**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/247 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur»  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/247**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**« Ordonnateur »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour les centres de responsabilité budgétaire «Direction des ressources humaines » et « affaires générales », délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines et des affaires générales, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

**Article 2**

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

### **Article 3**

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Ronan DAVID-ASSA, Directeur adjoint des ressources humaines et des affaires générales, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction des ressources humaines » et « affaires générales ».

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction des ressources humaines » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Magalie CHAZELAS, Responsable du pôle gouvernance ressources humaines, dialogue social et qualité de vie au travail
- Madame Martine DESMET, Responsable du département pilotage des effectifs et la masse salariale – évolutions professionnelles
- Monsieur Arnaud SCOLAN, Responsable du département gestion des ressources humaines
- Madame Gaëlle JOURDAN, Responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels
- Madame Danièle NAGEOTTE, Responsable du service formation

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, Responsable du département achats-marchés et moyens généraux, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

### **Article 7**

En cas d'absence de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Affaires Générales » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DITTENIT, Responsable du service achats-marchés.

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Affaires Générales » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA et de Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric DITTENIT, Responsable du service achats-marchés.

## **Article 10**

L'arrêté de délégation n° DS-2015/219 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 11**

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0011**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/248 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/248**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**« La certification des services faits »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction des ressources humaines » et « affaires générales » est donnée à Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines et des affaires générales.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction des ressources humaines » et « affaires générales » est donnée à Monsieur Ronan DAVID-ASSA, Directeur adjoint des ressources humaines et des affaires générales.



### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » est donnée à Monsieur Pierre HOUSIEAUX, Responsable du département achats-marchés et moyens généraux.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID ASSA et de Monsieur Pierre HOUSIEAUX, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » est donnée à :

- Monsieur Jean-François DUTRANOY, Responsable du service des moyens généraux - sécurité
- Monsieur Frédéric DITTENIT, Responsable du service achats-marchés

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » est donnée à Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD, de Monsieur Ronan DAVID-ASSA et de Monsieur Alain TROUSSIER, Responsable du département gestion régionale mobilière et immobilière, et du développement durable, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « affaires générales » est donnée à Monsieur Frédéric DITTENIT, Responsable du service achats-marchés.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BERNARD et de Monsieur Ronan DAVID-ASSA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction des ressources humaines » est donnée à :

- Madame Magalie CHAZELAS, Responsable du pôle gouvernance ressources humaines, dialogue social et qualité de vie au travail
- Monsieur Arnaud SCOLAN, Responsable du département de gestion des ressources humaines
- Madame Martine DESMET, Responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale - évolutions professionnelles

- 
- Madame Gaëlle JOURDAN, Responsable du pôle développement, compétences et parcours professionnels
  - Madame Danièle NAGEOTTE, Responsable du service formation.

### **Article 8**

L'arrêté n° DS-2015/220 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 9**

Le Directeur des ressources humaines et des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0012**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/243 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/243  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-

France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Christine SCHIBLER, Directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social
- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle ressources humaines en santé
- Monsieur François PINARDON, Responsable du département financier du pôle établissements de santé
- Madame le Docteur Yolande SOBECKI, pour les arrêtés relatifs aux comités médicaux des médecins hospitaliers relevant de sa compétence

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Madame Christine SCHIBLER, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Anne HEGOBURU, Responsable du département gouvernance des établissements de santé
- Monsieur le Docteur Marc PULIK, Conseiller médical
- Monsieur Ghislain PROMONET, Adjoint à la Directrice du pôle établissements de santé

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Monsieur Marc BOURQUIN, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Jean-Christian SOVRANO, Directeur adjoint du pôle médico-social.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Monsieur Pierre OUANHNON délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Magali EYMERY, Responsable du service appui à la coordination des soins – réseaux de santé
- Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Responsable du service structures d'exercices collectifs
- Madame Séverine ROMIL, Responsable du service permanence des soins ambulatoires
- Madame le Docteur Isabelle JAYET, Responsable du service des laboratoires de biologie médicale
- Monsieur Julien GALLI, Responsable du service SROS ambulatoire et appui territoire et santé – relations avec les professionnels de santé
- Madame Séverine TEISSEDRE, Responsable du service transports sanitaires

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, de Monsieur Pierre OUANHNON et de Madame Séverine TEISSEDRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Sabrina SAHLI, Responsable de la cellule juridique du service transports sanitaires

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Monsieur Sébastien FIRROLONI, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Claire HOLIN, Responsable du département de la démographie et usage des titres professionnels
- Madame Fabienne LAFERRERE, Responsable du département des parcours professionnels
- Madame Pérola PESTANA-SPREUX, Responsable du département formations professions de santé

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Monsieur François PINARDON, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Claire-Lise BELLANGER-MAUFFRET, Responsable adjoint du département pilotage financier des établissements de santé

## **Article 10**

L'arrêté n° DS 2015/217 du 8 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 11**

La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0013**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/255 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



**ARRETE n° DS-2015/255  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux programmes d'éducation thérapeutique du patient, aux pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Adjoint au directeur de la santé publique, directeur du pôle « Besoins, Réduction des Inégalités, Territoires »

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Monsieur le Docteur Luc GINOT, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Lise JANNEAU, Directrice du pôle offre en santé publique
- Madame le Docteur Anne LAPORTE, Responsable du département « appui méthodologique – Evaluation »
- Madame le Docteur Isabelle FAIBIS, Responsable du département « identification des besoins et orientations en santé publique et parcours »
- Madame le Docteur Isabelle CHABIN-GIBERT, Responsable de la mission « précarité/cohésion sociale » et Responsable des actions relatives à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies
- Madame Anne-Gaëlle DANIEL, Responsable de la mission « périnatalité, IVG et contraception »
- Madame le Docteur Christiane BRUEL, Responsable du service « entrées et séjours des étrangers demandeurs d'asile »
- Monsieur Bernard KIRSCHEN, Responsable du département « inspection et contrôle »

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Laurent CASTRA, de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Nadine WEISSLEIB, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame le Docteur Anne CASTOT-VILLEPELET, Coordinatrice des vigilances
- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, Conseiller sanitaire de zone
- Madame Pascale GIRY, Responsable du département contrôles et sécurité sanitaires des milieux
- Madame Dominique PIGE, Responsable du département contrôle et sécurité sanitaire des produits et de services de santé
- Madame Cécile SOMARRIBA, Responsable du département veille et gestion des alertes sanitaires

- Madame Anne de SAUNIERE, Responsable du département « Politique du médicament »

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Laurent CASTRA, de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Anne LEMOINE-PAPE, responsable du département « régulation de l'offre en santé publique »
- Madame Evelyne FAURY, responsable du département « maladies chroniques – ETP- Santé en entreprise »
- Madame Delphine VILAIN, responsable du département « personnes en difficultés spécifiques »

#### **Article 7**

L'arrêté n°DS-2015/158 du 2 juin 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

#### **Article 8**

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0014**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/256 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur"  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/256**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Ordonnateur**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour le centre de responsabilité budgétaire santé publique, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique, pour tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés, bons de commande et subventions.

**Article 2**

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôle budgétaire comptable ministériel.

**Article 3**

Concernant les financements attribués aux promoteurs d'actions de santé publique, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté s'exerce, sous réserve de la conformité des actions financées à la programmation préalablement validée par Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, ou en son absence, par Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Santé Publique », délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Luc GINOT, Adjoint au directeur de la santé publique

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Monsieur le Docteur Luc GINOT délégation de signature est donnée, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Santé Publique » valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Lise JANNEAU, Directrice du pôle offre en santé publique

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Monsieur le Docteur Luc GINOT, de Madame Nadine WEISSLEIB et de Madame Lise JANNEAU, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros, délégation de signature est donnée à Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du département régulation de l'offre en santé publique.

#### **Article 7**

L'arrêté n° DS-2014/240 du 15 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé est abrogé.

#### **Article 8**

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015229-0015**

Signé le lundi 17 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/257 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification de services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/257**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**pour la certification de services faits**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est donnée au Docteur Luc GINOT, Adjoint au directeur de la santé publique



### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Monsieur le Docteur Luc GINOT, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique, est donnée dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice du pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Lise JANNEAU, Directrice du pôle offre en santé publique
- Madame Anne LAPORTE, pour le pôle « besoins, réduction des inégalités et territoires »

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est donnée, pour le pôle offre en santé publique, à Madame Anne LEMOINE-PAPE, Responsable du département « régulation de l'offre en santé publique ».

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, de Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Nadine WEISSLEIB, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire santé publique est donnée, pour le pôle veille et sécurité sanitaire, à Madame le Docteur KOHN-SCHERMAN.

### **Article 6**

L'arrêté n° DS-2014/241 du 15 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 7**

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0016**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/244 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur»  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/244**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« Ordonnateur »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour le centre de responsabilité budgétaire DOSMS, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

## **Article 2**

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

## **Article 3**

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Madame Christine SCHIBLER, Directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social
- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle ressources humaines en santé

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Christine SCHIBLER, délégation de signature est donnée à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS pour les dépenses valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT à :

- Ghislain PROMONET, Adjoint à la directrice du pôle établissements de santé

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Marc BOURQUIN, délégation de signature est donnée à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS pour les dépenses valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT à :

- Jean-Christian SOVRANO, Directeur adjoint du pôle médico-social



## **Article 7**

L'arrêté n° DS-2015/204 du 2 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 8**

La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2017

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015132-0008**

Signé le mardi 12 mai 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/245 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/245**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« La certification des services faits »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, la délégation de certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS, valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à :

- Madame Christine SCHIBLER, Directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social
- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle ressources humaines en santé

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Christine SCHIBLER, la délégation de certification des services faits, relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS est donnée à :

- Ghislain PROMONET, Adjoint à la directrice du pôle établissements de santé

## Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de Marc BOURQUIN, la délégation de certification des services faits, relevant du centre de responsabilité budgétaire DOSMS est donnée à :

- Jean-Christian SOVRANO, Directeur adjoint du pôle médico-social

## Article 5

L'arrêté n° DS-2015/205 du 2 juillet 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## Article 6

La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0017**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/240 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/240  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Gilles POUTOUT, Directeur des missions transverses
- Madame Laëtitia MESSNER, Directrice du pôle Efficience des Pratiques, des Organisations et de la Dépense (EPOD)
- Madame Marie-Ange BITEAU, Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

### **Article 4**

L'arrêté n° DS 2015/009 du 17 février 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 5**

Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0018**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/241 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «Ordonnateur»  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/241**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« Ordonnateur »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour le centre de responsabilité budgétaire « Direction Générale/ modernisation de l'Agence », délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint, à effet de signer tous actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire de la direction générale adjointe valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Gilles POUTOUT, Directeur des missions transverses
- Madame Laëtitia MESSNER, Directrice du pôle Efficience des Pratiques, des Organisations et de la Dépense (EPOD) pour les actes relevant de son pôle
- Madame Marie-Ange BITEAU, Directrice du pôle efficience de l'Agence régionale de santé pour les actes relevant de son pôle

## Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

## Article 4

L'arrêté n° DS-2014/260 du 29 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## Article 5

Le Directeur général Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015229-0019**

Signé le lundi 17 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/242 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/242**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« La certification des services faits »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction Générale/ modernisation de l'agence », valant ordre de payer donné au comptable, est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, la certification de service faits, des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction Générale/ modernisation de l'Agence » est donnée à :

- Monsieur Gilles POUTOUT, Directeur des missions transverses



- Madame Laëtitia MESSNER, Directrice du pôle Efficience des Pratiques, des Organisations et de la Dépense (EPOD) pour les actes relevant de son pôle
- Madame Marie-Ange BITEAU, Directrice du pôle efficience de l'Agence régionale de santé, pour les actes relevant de son pôle.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROBELET et de Monsieur Gilles POUTOUT, la certification de services faits, des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « Direction Générale/ modernisation de l'Agence » est donnée à :

- Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines et des affaires générales

### **Article 4**

L'arrêté n° DS-2014/261 du 29 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 5**

Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015229-0020**

Signé le lundi 17 août 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS- 2015/252 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur  
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS- 2015/252  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Les correspondances, de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame le Docteur Claire PACHAUD, Directrice adjointe de la stratégie, sur l'ensemble des attributions du directeur de la stratégie.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Gilles DE LA GORCE et de Madame le Docteur Claire PACHAUD, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Pierre BLONDE, Responsable du département maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Monsieur Pascal MARTINET, Directeur du pôle systèmes d'information
- Monsieur Philippe MATI, Adjoint au directeur du pôle systèmes d'information
- Monsieur Guillaume GALIAY, Responsable du département prospective et synthèses
- Monsieur Olivier SPREUX, Responsable du département juridique

### **Article 5**

L'arrêté n° DS-2015/183 du 12 juin 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 6**

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0021**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS-2015/253 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE "Ordonnateur"  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2015/253**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« Ordonnateur »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour les centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés », délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, délégation de signature est donnée à Madame Claire PACHAUD, Directrice adjointe de la stratégie, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés ».

**Article 2**

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 150.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général, ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

### **Article 3**

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal MARTINET Directeur du pôle Systèmes d'Information, à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés » et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MARTINET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MATI, Adjoint au directeur du pôle systèmes d'information, à effet de signer les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « SI mutualisés » et valant engagement juridique inférieur à 70.000 euros HT.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire PACHAUD et de Monsieur Pascal MARTINET, pour les actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS » et valant engagement juridique inférieur à 30.000 euros HT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Pierre BLONDE, Responsable du département maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Monsieur Guillaume GALIAY, Responsable du département prospective et synthèses
- Monsieur Olivier SPREUX, Responsable du département juridique

### **Article 7**

L'arrêté n° DS-2015/184 du 12 juin 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé est abrogé.

### **Article 8**

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015229-0022**

**Signé le lundi 17 août 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE n° DS- 2015/254 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «La certification des services faits» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



**ARRETE n° DS- 2015/254**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**« La certification des services faits »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI-mutualisés », valant ordre de payer, donné au comptable, est donnée à Monsieur Gilles DE LA GORCE, Directeur de la stratégie.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI-mutualisés » est donnée à Madame Claire PACHAUD, Directrice adjointe de la stratégie.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles de la GORCE et de Madame Claire PACHAUD, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI Mutualisés » est donnée, à Monsieur Pascal MARTINET, directeur du pôle Systèmes d'Information.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, de Madame Claire PACHAUD et de Monsieur Pascal MARTINET, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « SI Mutualisés » est donnée à Philippe MATI, Adjoint au Directeur du pôle Systèmes d'Information.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DE LA GORCE, de Madame Claire PACHAUD et de Monsieur Pascal MARTINET, la certification des services faits des actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS » est donnée à :

- Pierre BLONDE, Responsable du département maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Guillaume GALIAY, Responsable du département prospective et synthèses
- Olivier SPREUX, Responsable du département juridique

### **Article 6**

L'arrêté n° DS-2015/185 du 12 juin 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 7**

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS